

La CUS : dernière ligne droite

ATELIER DE BAT'IM CLUB DES 1^{er} et 2 avril 2010

(Réservé aux adhérents)

PROGRAMME

La CUS, instituée par la loi de « mobilisation de tous pour le développement de l'offre de logement et la lutte contre l'exclusion », est un contrat obligatoire entre les organismes Hlm et l'Etat dans lequel chaque organisme doit prendre des engagements chiffrés sur l'ensemble de ses métiers, à savoir sa politique patrimoniale, sa politique sociale et de peuplement et sa politique en matière de qualité de service.

Chaque organisme doit déposer son projet de convention auprès du Préfet de département du siège social au plus tard le 30 juin 2010 pour une signature avant le 31/12/2010.

Le décret d'application de la CUS, paru le 3 décembre 2009 précise son contenu, les modalités d'association des collectivités locales et de concertation des associations de locataires. **Une circulaire d'application est attendue courant mars 2010**, qui précisera notamment les définitions des indicateurs de mesure des engagements pris par les organismes et leurs modes de calcul.

Si tous les organismes se sont en effet lancés dans la démarche d'élaboration de leur CUS au regard notamment des délais impartis, de nombreuses interrogations demeurent. Batim Club au travers de ces deux journées a pour objectif principal de mettre en « réseau » les organismes et de tenter de lever ces incertitudes en s'appuyant sur des expériences concrètes d'organismes parvenus au terme de leur démarche, des échanges constructifs sous forme « d'atelier de travail » et bien évidemment sur la circulaire d'application si celle-ci est publiée préalablement.

A partir de ces témoignages et de ces échanges, l'accent sera particulièrement mis sur les quatre points suivants :

Le format de la convention : comment articuler présentation générale de la politique de l'organisme et engagements contractuels ? Jusqu'à quel niveau de détail travailler tout en préservant les marges de manœuvre de l'organisme ? Quelle définition pour les segments de patrimoine ? Quelle posture adoptée par rapport à la définition des indicateurs (mode de calculs, définition précise des concepts...) ?

Le dispositif de mise en œuvre et de suivi de la CUS : comment organiser efficacement le pilotage et le suivi des indicateurs, en particulier dans le champ de la maîtrise d'ouvrage ? Quels tableaux de bord en lien avec les segments de patrimoine retenus et les systèmes d'informations ?

La négociation des indicateurs avec les partenaires, en particulier en matière de développement et de politique patrimoniale : comment trouver le bon équilibre entre les sollicitations, les capacités de l'organisme et ses priorités ? Quelles précautions prendre et quelles clauses de réserves formulées ? Quel niveau d'engagement en matière de politique énergétique et de développement durable ?

La communication de la CUS : quelle communication mettre en place vis-à-vis des collectivités locales et des associations de locataires ? Quels sont les sujets abordés ? Jusqu'où doit-on aller ?

1^{er} avril 2010

9H30 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

10h00-10h45 Etat des lieux juridique et réglementaire, circulaire d'application CUS

Mme Brigitte Brogat - Union Sociale pour l'Habitat

M. Hervé Deslyons - Direction juridique et fiscale - Union Sociale pour l'Habitat

10h45-11h15 Démarche régionale d'élaboration de la CUS : l'expérience de la région Midi-Pyrénées

Mme Sabine Veniel-le-Navenec - Directrice AROMIP

11h30-12h30 Echanges et débats : zoom sur « le format et la rédaction de la convention » et « le dispositif de suivi et de mise en œuvre de la CUS »

Animation : M. Pierre Almanzor et Flora Thuillier - Habitat et Territoires Conseil

DEJEUNER PRIS EN COMMUN

- 14h00-14h45 **L'expérience de La Sablière – Groupe ICF (Immobilière des Chemins de Fer)**
Mme Anne Gobin - Responsable Pôle Clientèle
- 14h45-15h45 **L'expérience de Var Habitat**
M. Laurent Denis - Directeur Général Adjoint
- 15h45-16h30 **L'expérience de Pas-de-Calais Habitat (sous réserve)**
M. Alain Wroblewski - Responsable Marketing opérationnel
- 16h30-17h15 **Echanges et débats : zoom sur « la communication de la CUS auprès des collectivités locales et des associations de locataires »**
Animation : M. Pierre Almanzor et Mme Flora Thuillier - HTC

FIN DE LA PREMIERE JOURNEE

2 avril 2010

- 9H15 :** **ACCUEIL DES PARTICIPANTS**
- 9h30-10h15 **L'expérience de l'OPAC du Rhône**
Mme Mireille Ducarre-Dubuis - Responsable du Département Services aux clients
- 10h15-11h30 **L'expérience de Sarthe Habitat**
M. Christian Lefebvre - Directeur Général Adjoint
- 11h30-12h30 **Echanges et débats : zoom sur « la négociation de la CUS auprès de partenaires »**
Animation : Pierre Almanzor - Habitat et Territoires Conseil

DEJEUNER PRIS EN COMMUN

LIEU : **SALONS DU RELAIS**
BEST WESTERN HOTEL PARIS EST
Autogrill Paris Est
Cour d'honneur de la Gare de l'Est
4, rue du 8 mai 1945 – 75010 PARIS
(T. 01.44.89.27.45)



Merci de renvoyer ce bulletin **avant le 29 mars 2010 impérativement** à
Bat'Im Club – Sandrine JOSSE – 2, rue Lord Byron – 75008 PARIS
Tél : 01.40.75.70.22 - Fax : 01 45 62 90 40

Identité de l'organisme :

Nom du participant (merci d'utiliser autant de bulletin que de participant) : _____

Fonction : _____

Tél : _____ Mail : _____

01 avril Participera Oui Non Déjeunera Oui Non

02 avril Participera Oui Non Déjeunera Oui Non

Montant de l'inscription : 70 € / pers. inscrite

Toute annulation doit parvenir par écrit 72 heures avant la date de la manifestation.
Après cette date aucun remboursement ne sera effectué.

Afin de préserver la qualité du travail de nos participants, nous sommes amenés à en limiter le nombre. En conséquence, les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée, la participation pouvant être limitée à deux représentants par organisme dans l'hypothèse d'un trop grand nombre d'inscriptions.